



Secrétariat

30 mars 2021

Circulaire

Circulaire du Secrétaire général

Destinataires : les membres du personnel

Désignation des agents certificateurs, des agents ordonnateurs et des signataires autorisés pour les opérations bancaires

1. La présente circulaire a pour objet d'informer le personnel que, conformément aux articles 2.4 à 2.7 des Règles de gestion financière de l'Autorité internationale des fonds marins ([ISBA/ST/SGB/2008/02](#)), le Secrétaire général a désigné les membres du personnel suivants pour remplir les fonctions d'agent certificateur, d'agent ordonnateur et de signataire autorisé pour les opérations bancaires :

Agents certificateurs

Anna Elaise
Marcelle Lefebvre
Marie Bourrel-McKinnon
Sheldon Carter
Yongsheng Cai

Agents ordonnateurs

Ghislain Maertens (pour les sommes comprises entre 20 000 et 40 000 dollars)
Joseph Khoreich (jusqu'à 19 000 dollars)
Aristakes Zurabian (jusqu'à 19 000 dollars)

Signataires autorisés pour les opérations bancaires

Michael W. Lodge
Christine Griffiths
Esam Alnour
Fitzroy Ferguson
Talatu Akindolire

2. Ces personnes sont nommées avec effet immédiat et jusqu'à nouvel ordre.
3. La circulaire [ISBA/ST/IC/2020/4](#) est remplacée.

Le Secrétaire général
(*Signé*) Michael Lodge

